



Société anonyme au capital de 33.593.608 euros
Siège social : 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris
552 004 327 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 OCTOBRE 2013

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

SALVEPAR informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le **LUNDI 14 OCTOBRE 2013, à 15 heures**, au Palais Brongniart, Place de la Bourse, 75002 Paris.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) du 9 septembre 2013 (Bulletin n°108 – Annonce n°1304819 – <https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo>).

L'avis de convocation sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) et dans un journal d'annonces légales le 27 septembre 2013. Il sera également adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des établissements teneurs de comptes-titres pour les actionnaires inscrits au porteur.

L'attention des actionnaires est appelée sur le fait que le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 18 septembre 2013, de proposer à l'Assemblée générale de nommer Madame Constance de Poncins en qualité d'administrateur en lieu et place de la société Neuflyze Vie. Le treizième point de l'ordre du jour et le projet de résolution proposée correspondant seront modifiés en conséquence dans l'avis de convocation.

Les documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.salvepar.fr (rubrique : Espace Actionnaires).

Les documents et renseignements mentionnés à l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire inscrit au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour (inclus) avant l'Assemblée, demander à la Société ou à la Société Générale* de lui envoyer ces documents et renseignements en utilisant le formulaire d'envoi de documents joint à l'avis de convocation. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- Tout actionnaire peut prendre connaissance de ces documents et renseignements au siège social de SALVEPAR pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée générale.

**Société Générale, Service des Assemblées,
32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex.*